

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

---

28 OCTOBRE 1998

---

PROJET DE DECRET  
CONTENANT LE REGLEMENT DEFINITIF  
DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1984(1)

ERRATA

---

(1) Voir Doc. n° 261 (1997-1998) n° 1.

A la page 4, en bas de page, lire «§ 3. Fixation de la situation des dépenses», au lieu de «§ 3. Fixation des crédits de dépenses».

A la page 5, à l'article 14, première ligne du tableau, lire «Crédits à annuler», au lieu de «Crédits répartis».